

# ING DIRECT SELECTION EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

### Présentation succincte

|                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| Code Isin                | : | FR0010287102                                  |
| Dénomination             | : | ING Direct Sélection Europe                   |
| Forme juridique          | : | Fonds Commun de Placement - de droit français |
| Date de création         | : | 22 février 2006                               |
| Durée d'existence prévue | : | 99 ans  |
| Compartiment/nourricier  | : | non / non                                     |
| Société de Gestion       | : | Rothschild & Cie Gestion                      |
| Autres Délégués          | : | Gestion comptable : CACEIS Fastnet            |
| Dépositaire              | : | Rothschild & Cie Banque                       |
| Commissaire aux comptes  | : | Deloitte & Associés                           |
| Commercialisateur        | : | ING Direct / Rothschild & Cie Gestion         |

### Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Diversifié

**Opcvm d'opcv** : Jusqu'à 100% de l'actif net

**Objectif de gestion :**

ING DIRECT SELECTION EUROPE a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période des placements recommandée, une performance supérieure à l'indicateur de référence (Stoxx® 600).

**Indicateur de référence**

L'indice de référence est le **Stoxx® 600** (converti en euro et dividende non réinvesti).

Le Stoxx® 600 est un indice de référence des actions couvrant l'Europe entière calculé par Stoxx Limited.

L'indice Stoxx® 600 regroupe les 600 principales capitalisations européennes. Cet indice est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

**Stratégie d'investissement :**

**1. Description des stratégies utilisées :**

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par le gestionnaire financier (tel que décrit ci-dessous), en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, éligibles au PEA, dont les trackers. Le pourcentage minimum de détention de ces OPCVM sera de 90 %.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit majoritairement en OPCVM de produits d'actions, selon l'allocation globale suivante :
  - Entre 90 et 100% en OPCVM diversifiés, ou actions spécialisés sur un ou plusieurs pays de la Communauté Européenne et éligibles au PEA,
  - Liquidités à titre accessoire.

Le fonds peut aussi intervenir à titre d'exposition ou de couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, de devises et d'indices, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, devises, taux ou indices) afin de piloter l'exposition du portefeuille aux devises à titre de couverture ou d'exposition pour la reconstitution d'actifs synthétiques, taux, actions et indices conformément à son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). L'exposition directe et indirecte au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 40% et 110 %. L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.

Le fonds pourra être exposé aux pays émergents jusqu'à 20% de son actif et aux petites capitalisations jusqu'à 100% de son actif.

Existence éventuelle d'un risque de change pour le porteur

- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille d'ING DIRECT SELECTION EUROPE est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en terme de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
  - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
  - ✓ La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :

#### **Profil de risque:**

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. ».

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans des OPCVM sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de marché :

Le FCP peut connaître un risque :

- a. lié aux investissements indirects en actions
- b. lié aux investissements indirects dans les grandes, moyennes et petites capitalisations,  
**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.**
- c. liés aux investissements indirects sur les marchés émergents. Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapide que sur les grandes places internationales.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

2. Risque de taux :

Risque direct et indirect (lié notamment à la détention d'OPCVM et à une exposition éventuelle du fait des engagements hors bilan). Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du fonds pourra baisser ;

3. Risque de change :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds ;

4. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

5. Risque de perte de capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

**Garantie ou protection** : Néant

#### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs, dédié plus particulièrement aux clients d'ING Direct.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, aux « US Person » (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement en multigestion spécialisé sur le marché des actions (investissement jusqu'à 100 % en OPCVM de produits d'actions).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et sur la durée de placement recommandée mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Durée des placements recommandée** : supérieure à 5 ans

#### **Informations sur les frais, commissions et la fiscalité**

---

- Frais et Commissions :

Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette                             | Taux Barème  |
|---|--------------------------------------|--------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPCVM                                    | Valeur liquidative X nombre de parts | 3,5% maximum |
| Commission de souscription acquise à l'OPCVM  | Valeur liquidative X nombre de parts | Néant        |
| Commission de rachat non acquise à l'OPCVM  | Valeur liquidative X nombre de parts | Néant        |
| Commission de rachat acquise à l'OPCVM  | Valeur liquidative X nombre de parts | Néant        |

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés à l'OPCVM  | Assiette                                   | Taux Barème  |
|---|--|--|
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net                                  | 1,65 % maximum   |
| Commission de surperformance  | Actif net                                  | Néant  |
| <u>Prestataires percevant des commissions de mouvements :</u><br><br>Dépositaire : 100 %  | Prélèvement maximum sur chaque transaction | 0,10% sur les trackers et actions<br>2% de la prime sur options sur actions et indices actions |

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

**Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents :** Les frais de gestion indirects d'ING DIRECT SELECTION EUROPE liés à ses investissements dans d'autres OPCVM ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 2 % de son actif net par an. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPCVM sous-jacents.

**Régime Fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur ou distributeur de l'OPCVM.

**Dominante fiscale :** FCP Eligible au Plan Epargne en Actions (PEA)

**Informations d'ordre commercial**

**Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscription et rachat sont reçues chaque jour à onze heures auprès de Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Montant minimum de souscription initiale : une part

VL d'origine : 100€

**Caractéristiques des parts :**

Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros, celles-ci sont décimalisées en millièmes de parts.

**Réception des souscriptions et des rachats :**

Rothschild & Cie Gestion 29 avenue de Messine 75008 Paris / Rothschild & Cie Banque 29 avenue de Messine 75008 Paris

**Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour de bourse du mois de décembre (1<sup>ère</sup> clôture : Décembre 2006)

**Affectation du résultat :** OPCVM de capitalisation

**Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés français.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.rothschildgestion.fr](http://www.rothschildgestion.fr)

**Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

**Date de création:**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 février 2006

Il a été créé le 22 février 2006

***Informations supplémentaires***

---

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**Rothschild & Cie Gestion**

**Service commercial**

**29 avenue de Messine**

**75008 Paris**

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : [rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com](mailto:rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com)

Date de publication du prospectus : 2 septembre 2011

Le site de l'AMF [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.